



Les CCI de Nouvelle-Aquitaine sont des établissements publics de l'Etat exerçant des missions de service auprès des entreprises de leur circonscription : appui et accompagnement, conseil en création et reprise d'entreprise, développement international des entreprises, gestion d'établissements de formation professionnelle initiale et continue, gestion d'équipements en particulier portuaires et aéroportuaires.

La CCI de région et les 13 CCI territoriales représentent 332 000 entreprises du commerce, de l'industrie et des services en Nouvelle-Aquitaine.

Contact :

CCI Nouvelle-Aquitaine
2, place de la Bourse CS 91942
33 050 Bordeaux Cedex

T +33 5 56 11 94 94

L'avis des CCI de Nouvelle-Aquitaine sur l'éolien en mer dans le cadre du débat public « La Mer en débat »

EN BREF. « La Mer en débat » est un débat public ambitieux, d'une part en termes de périmètre géographique – les 4 façades maritimes françaises sont concernées - et d'autre part en termes d'horizon temporel, l'objet étant celui de la planification de l'éolien en mer en France à horizon 2050.

Il s'agit d'une opportunité de rappeler le caractère nécessaire du développement de l'éolien en mer pour répondre aux objectifs de décarbonation et de transition énergétique fixés en France, tout en identifiant les conditions d'acceptabilité des projets d'éolien au large des côtes de notre région.

- Les CCI de Nouvelle-Aquitaine rappellent que le développement de l'éolien en mer est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050 : la Nouvelle-Aquitaine doit prendre sa part dans la transition énergétique du territoire national.
- Les conditions environnementales, économiques et sociales pour le développement de l'éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine doivent être respectées.
- Le retour d'expérience des premiers projets d'éolien offshore indique un respect possible des enjeux environnementaux et des autres usagers de la mer.
- Les CCI de Nouvelle-Aquitaine sont favorables aux emplacements proposés par l'Etat dans les cartographies soumises au débat public, si les conditions précédentes sont réunies.
- Les CCI soutiennent plus largement le développement d'une économie de la décarbonation, dont les énergies marines sont l'une des composantes.



1. Les CCI de Nouvelle-Aquitaine rappellent que le développement de l'éolien en mer est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050 : la Nouvelle-Aquitaine doit prendre sa part dans la transition énergétique du territoire national.

L'atteinte de la neutralité carbone est une priorité afin de limiter les effets du changement climatique, tant au niveau mondial, européen que national avec un engagement pris par l'Etat français d'atteindre cette neutralité en 2050, conformément aux orientations de l'Union Européenne.

L'analyse « Futurs énergétiques 2050 » de RTE démontre que seul un mix énergétique permettra d'atteindre ces objectifs. L'Etat a ainsi inscrit dans sa feuille de route volontariste le développement de l'éolien offshore avec un objectif de 45 GW en service en 2050 (à comparer aux 0,5 GW actuellement en fonctionnement à l'échelle nationale, au large de Saint-Nazaire).

La non-réalisation de ces 45 GW d'éolien en mer à l'horizon 2050 présente des conséquences substantielles sur la viabilité du mix énergétique français. Si l'on considère maintenant les scénarios de mix de production avec l'hypothèse d'une réindustrialisation profonde de la France, ce sont 75 GW d'éolien en mer qui devraient être développés d'ici 2050. Les besoins énergétiques étant en forte croissance, les CCI de Nouvelle-Aquitaine sont favorables au développement de l'éolien en mer, au même titre que les autres énergies décarbonées telles que le photovoltaïque, l'éolien terrestre, l'énergie houlomotrice, l'hydraulique et l'énergie nucléaire.

La maturité technologique et industrielle permet dorénavant d'envisager la construction de champs éloignés du littoral, permettant ainsi une meilleure acceptabilité sociétale. Il apparaît pertinent de poursuivre dans cette voie. Toutes les façades maritimes doivent pouvoir y contribuer et la région Nouvelle-Aquitaine doit évidemment y prendre sa part.

2. Les conditions environnementales, économiques et sociales pour le développement de l'éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine doivent être respectées.

L'implantation de ces champs éoliens offshore et l'atteinte de cet objectif de 45 GW en 2050 ne doivent pas se faire au détriment des autres enjeux et usages de la mer, tant dans la préservation de la biodiversité que la préservation des activités de pêche, de loisirs et de tourisme.

L'objectif sur la façade Sud Atlantique est de 11 GW installés sur la façade en 2050 (contre 0 GW aujourd'hui). Cela représente un changement significatif et l'exploitation éventuelle de la façade nécessite d'étudier en

détail la prise en compte des enjeux et activités existantes dans le développement de cette nouvelle activité.

La zone de projet devra prendre en compte :

- les contraintes sur les activités de pêche, de trafic maritime, d'aquaculture, de nautisme... ;
- les enjeux environnementaux,
- les interactions avec le projet et parc à proximité ;
- l'acceptabilité du projet d'un point de vue paysager ;
- les enjeux d'évacuation de l'électricité produite sur le réseau de transport d'électricité, géré par RTE.

C'est tout le sens du débat public « La mer en débat » qui vise à identifier ces principaux enjeux, leur compatibilité et les meilleures zones pressenties au travers de la planification des espaces maritimes. Des préoccupations s'expriment quant aux éventuels impacts de l'éolien offshore sur la biodiversité marine et la continuité des activités de pêche.

La meilleure compréhension des enjeux de biodiversité, les évolutions technologiques de la filière et la montée en compétences dans la manière de concevoir et d'exploiter les projets d'éolien en mer permettent d'apporter des réponses de plus en plus convaincantes à ces inquiétudes.

3. Le retour d'expérience des premiers projets d'éolien offshore indique un respect possible des enjeux environnementaux et des autres usagers de la mer

Les cartographies proposées dans le cadre du débat public « La Mer en débat » révèlent une évolution de la localisation des emplacements envisagés par l'Etat pour des sites éoliens offshore. Ils sont désormais plus éloignés des littoraux, positionnés à l'extérieur des zones naturelles protégées classées « Natura 2020 » et tiennent compte des enjeux de biodiversité. Par ailleurs, l'Etat propose également la mise en place de Zones de Protection Forte (ZPF) de la nature.

Les leçons du projet de parc éolien en mer au large d'Oléron ont été tirées : celui-ci sera finalement positionné à 40km des côtes, en dehors du parc naturel marin (PNM), alors que sa construction était initialement envisagée à 20km des côtes. L'emplacement potentiel du site a été modifié à la suite des conclusions de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) relevant une opposition vive concernant la localisation du parc. Dans ce contexte, l'Etat a décidé de situer le chantier plus loin afin de préserver le parc marin et sa biodiversité. Cela prouve que les débats publics sont des lieux de co-construction des projets, avec l'intégration d'améliorations substantielles, qui permettent de prendre en compte de manière satisfaisante les enjeux environnementaux de biodiversité.

Par ailleurs, les réseaux scientifiques et de recherche indiquent que les éoliennes offshore contribuent positivement à la biodiversité des zones concernées (plus particulièrement dans les fonds marins du Golfe de Gascogne en raison de leur pauvreté sédimentaire), favorisant ainsi la fixation de populations de mytilidés sur les mâts et entraînant une augmentation de la faune benthique, la sédimentation des sols marins et le développement des populations de poissons. La seule nuisance environnementale identifiée résiderait dans le bruit généré par la construction des éoliennes ; cependant sur une période relativement courte estimée à deux ans.

Concernant les activités de pêches, les inquiétudes des pêcheurs portent essentiellement sur leur modèle économique et doivent être entendues : l'implantation du 1^{er} parc à Saint-Nazaire a conduit à une compensation financière des pêcheurs de 1,8 million d'euros, versée fin 2023 au Corepem (Comité régional des pêches). Ce versement est prévu par la loi « en compensation des effets indirects et induits par un projet d'une telle envergure sur la communauté des pêcheurs » et correspond à 20% de la taxe de compensation perçue par l'État.

Il est important de noter qu'un parc éolien installé jusqu'à 22 km des côtes, sur le domaine public maritime (DPM), génère une taxe versée à différents acteurs de la façade maritime. En 2023, la taxe est de 19 405 € par an par mégawatt installé, soit 19,4 millions d'euros pour un parc de 1 000 MW. Elle finance en particulier les collectivités locales, les acteurs de la pêche, mais aussi la protection de l'environnement et les sauveteurs en mer.

4. Les CCI de Nouvelle-Aquitaine sont favorables aux emplacements proposés par l'Etat dans les cartographies soumises au débat public, si les conditions précédentes sont réunies.

Sous réserve de la compatibilité des différents enjeux évoqués précédemment, les objectifs assignés à la façade en termes de développement éolien en mer sont réalistes et semblent cohérents au regard de la capacité totale d'accueil des zones définies comme propices par l'Etat.

Le choix des emplacements des futurs parcs éoliens en mer doit également tenir compte de dimensions industrielles, telles que les conditions de faisabilité et de productivité. Les sites éoliens offshore nécessitent :

- De pouvoir s'ancrer sur un fond marin pas trop éloigné (y compris pour le flottant), sans être pour autant trop proches des littoraux,
- De disposer de conditions de vent permettant une productivité satisfaisante des éoliennes.

Le croisement de ces différents paramètres (environnementaux, sociaux, économiques) amène à privilégier pour la Nouvelle-Aquitaine les zones situées au Nord-Ouest, au large de la Charente-Maritime et de la Gironde, et à plus de 20 milles nautiques des côtes, comme le propose logiquement l'Etat dans les cartographies proposées.

Les emplacements qui découlent de la prise en compte des différents enjeux n'est toutefois pas sans poser des défis industriels et techniques : allant jusqu'à 71 mètres sous l'eau, le parc éolien d'Oléron sera le parc éolien offshore sur fondation fixe le plus profond au monde, un « casse-tête » pour les scientifiques et candidats à l'appel d'offre.

Par ailleurs, pour produire l'électricité renouvelable la plus compétitive possible y compris au niveau prix, les effets d'échelle doivent permettre d'atteindre cet objectif. Les derniers projets implantés ou validés qui ont un mix entre une puissance globale minimale de 500 MW et une puissance unitaire des machines installées supérieure à 8 MW, permettent d'obtenir des prix de l'électricité compétitifs. Un projet global de 2 GW ou plus aurait l'intérêt d'optimiser les nombreux coûts fixes dont le raccordement aux réseaux terrestres et la sous-station.

5. Les CCI de Nouvelle-Aquitaine soutiennent plus largement le développement d'une économie de la décarbonation, dont les énergies marines sont l'une des composantes.

Les CCI voient dans le débat public « La Mer en débat » une opportunité pour la région Nouvelle-Aquitaine de s'affirmer comme une façade d'accueil des projets d'énergies marines en France.

Pour l'éolien en mer, l'Etat estime les potentiels maximum en GW qui pourraient être mis en service par façade maritime : la façade sud-atlantique se voit fixer des objectifs de production de 2,5 à 5,5 GW (2033) et de 7 à 11 GW (2050). On compte seulement 1 GW de puissance prévue dans la région avec le parc éolien au large d'Oléron. La marge de progression est encore significative et il serait regrettable que la façade sud-atlantique de Nouvelle-Aquitaine ne soit pas au rendez-vous, au profit des autres régions françaises.

Au-delà de l'éolien en mer, des opportunités existent avec l'énergie marine houlomotrice, notamment dans le Pays basque. Un projet de production d'énergie houlomotrice est envisagé à 7km du littoral basque, en face de Biarritz, soutenu par le Conseil régional et la Communauté d'agglomération Pays basque. La capacité de production sera là aussi importante.

Les CCI souhaitent que le débat public soit le point de départ de la structuration d'une filière des énergies marines renouvelables (EMR) en Nouvelle-Aquitaine, en valorisant les opportunités liées à l'accueil de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables en mer :

- Des opportunités d'emplois

La filière des énergies marines renouvelables est pourvoyeuse d'activité et représente à fin 2022, d'après l'Observatoire des énergies de la mer, 61 ETP en Nouvelle-Aquitaine. Le potentiel d'emploi est conséquent au niveau national, avec 100 000 emplois projetés en France d'ici 2030 si les trajectoires de l'actuelle PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) sont tenues. 4 grands segments recrutent déjà : études et développement, fabricant de composants, ingénierie et construction, exploitation et maintenance.

- Des opportunités pour les entreprises sous-traitantes industrielles

Le coût total d'un projet s'élève à environ 2 milliards d'euros pour 1 GW installé. En Nouvelle-Aquitaine, 2 à 3 milliards d'investissements seront ainsi réalisés par le futur lauréat de l'appel d'offre lancé par l'Etat fin 2022 pour le déploiement du projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron. Les entreprises de la région ont pu se positionner par segment de la chaîne de valeur, et être référencées dans une charte de contenu local. Ces investissements ont des retombées considérables sur le tissu économique local.

- Des opportunités pour le tourisme et l'économie de proximité

Les parcs éoliens constituent également des opportunités touristiques, alliant tourisme écologique, industriel et pédagogique, bien que cet élément soit encore peu audible en France. Dans les Pays de la Loire, la croisière de visite du parc éolien offshore de Saint-Nazaire rencontre un grand succès. En Bretagne, une compagnie maritime prévoit une excursion pour découvrir le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Les débouchés pour l'économie locale sont réels.

- Des opportunités pour les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine

Les Grands Ports Maritimes et les ports décentralisés ont une place stratégique dans le développement de la filière, notamment en tant que hub logistique lors des chantiers de construction. A ce titre, le port de la Rochelle s'est d'ores et déjà spécialisé dans la manutention des colis lourds liés aux éoliennes et à l'assemblage des éléments (pâles et mats).

Le port de Bordeaux possède via le Terminal du Verdon, une plateforme offshore pouvant accueillir et traiter les opérations en lien avec ce déploiement d'éoliennes en mer pour la façade Aquitaine. Les quatre ports de la région ont par ailleurs lancé un appel à manifestation d'intérêt sur l'éolien flottant. La logique est de monter une filière pour l'attribution des différentes activités : montage des mats, assemblage, mise à l'eau et maintenance. Chaque port aura une spécialité.

CONCLUSION. La Nouvelle-Aquitaine peut et doit favoriser l'émergence d'une filière des énergies marines renouvelables (EMR) dans la région. Elle consoliderait ainsi sa position de pôle majeur de l'économie de la décarbonation en France, au moment où d'autres régions de la façade atlantique se montrent également très offensives dans la structuration d'une filière EMR. Un réseau d'acteurs régionaux existe et pourrait y contribuer : Atlantic Cluster, Aquitaine Blue Energies, l'Association des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine (Aquitania Ports Link), les CCI de Nouvelle-Aquitaine. La filière EMR peut devenir une source de fierté pour la Nouvelle-Aquitaine et ses habitants.

Un point de vigilance quant à la mise en place de zones de protection forte (ZPF)

Le réseau consulaire a conscience que la mise en place de zones de protection forte (ZPF) est importante pour l'écologie et la préservation de l'environnement. Les CCI sont aussi convaincues que ces zones peuvent et doivent être mises en place sans remettre en cause le trafic maritime et fluvial ainsi que l'ensemble des activités maritimes : agriculture, aquaculture, câbles sous-marins, construction navale, énergies marines renouvelables, extractions de matériaux, industries, pêche de loisir, pêche professionnelle, plaisance et nautisme, tourisme, transports maritimes et ports.

Afin de garantir un bon équilibre dans la représentation de l'ensemble de ses secteurs d'activité, les CCI de Nouvelle-Aquitaine souhaitent être associées durablement, au-delà de ce débat public, à la planification des enjeux socio-économiques de la façade Sud-Atlantique qui va s'attacher à définir et prendre en compte les intérêts des secteurs établis et émergents, au même titre que les enjeux de préservation des milieux.

De manière générale, l'approche de précaution doit rester proportionnée concernant les activités économiques en mer, celles-ci faisant parfois l'objet d'une attention particulièrement forte, notamment pour l'éolien offshore, comparativement à celle appliquée à d'autres activités.

